



Brevet de Technicien Supérieur Agricole aménagements paysagers

Publics cibles

Formation continue
Formation initiale

Pré-requis

Le BTSA est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat Général, Professionnel, Technologique, toutes séries ; DAEU options A et B ; BTSA et BTS (toutes options) ou équivalent RNCP. Il est également ouvert aux personnes pouvant justifier de 3 années d'activité professionnelle à temps plein à la date du début des épreuves sur avis du responsable de formation.

Vous pouvez bénéficier de dispense d'épreuves si vous êtes

Programme

- un accompagnement individualisé en ligne (accès aux consignes de travail, aux informations en cours de formation et aux devoirs et corrigés),
- des échanges avec l'équipe pédagogique (téléphone, messagerie, forum),
- des échanges avec les autres stagiaires (messagerie, forum, sessions de regroupement),
- des livrets de cours et des ressources numériques sur plateforme,
- un stage obligatoire dans une (ou plusieurs) organisation(s) ou structure(s) du secteur des aménagements paysagers (entreprises, collectivités, bureaux d'études...)

Débouchés

Cette formation prépare aux métiers de : agent technique ou ouvrier paysagiste, intervenant en création et/ou en entretien des jardins et espaces verts, chef d'équipe paysagiste (Agent de Maîtrise) supervisant le travail de plusieurs ouvriers paysagistes sur un même chantier, technicien ou chef de chantier : statut de Technicien Agent de Maîtrise (TAM) acquis après plusieurs années d'expérience professionnelle ou de Technicien territorial au sein d'un service d'espaces verts; encadrant plusieurs équipes, conducteur de travaux ou responsable de chantier en entreprise d'espaces verts; chargé de l'encadrement technique et financier de la réalisation des travaux, collaborateur de concepteur du paysage (travail en bureau d'études), etc.

titulaire d'un BTS, DUT, DEUG, DEUST ou L2, d'un diplôme de niveau supérieur, ou d'un BTSA dans une autre option ou spécialité. Il est possible de vous inscrire après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF si vous avez suivi une formation à l'étranger.

Langues d'enseignement

Français

Renseignements pratiques

Durée de la formation : 11 à 20 mois selon les profils

Validation

Nombre d'ECTS délivrés : 120

Pour plus d'information

<https://ead.agrosupdiijon.fr/offre-de-formation-a-distance/detail-de-la-formation.html?origine=dipl&dipIN1=4&uidFormation=10>